

Nanterre, le 4 janvier 2022

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, VINCI a signé le 4 janvier 2022 une convention d'achat d'actions avec un prestataire de service d'investissement.

Selon les termes de cette convention, courant du 5 janvier au 29 mars 2022 au plus tard, VINCI donne mandat au prestataire d'acquérir pour son compte des actions VINCI dans la limite d'un montant de 600 millions d'euros. Le prix d'achat des actions ne pourra pas excéder la limite fixée par l'assemblée générale mixte de VINCI du 8 avril 2021.

À propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions, de la construction et de l'énergie, employant plus de 217 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. www.vinci.com